

AUCUNE SANCTION CONTRE MURIELLE GERMAIN



Murielle GERMAIN s'est vue imposer 15 heures de gardes à vue le 30 mai.

Elle doit comparaître devant le Tribunal de Grande Instance de Nîmes, Boulevard des Arènes 30900 Nîmes,
le mercredi 12 décembre à 14h.

Ce jour là, elle participait à un rassemblement de protestations contre les violences policières, devant la préfecture du Gard.

Quelques jours plus tôt, Maxime, un jeune homme de 22 ans, avait eu la main arrachée, à Notre Dame des Landes, par une grenade de guerre lancée par un gendarme. Murielle avait été particulièrement choquée par l'insoutenable video parue sur les réseaux sociaux.

Ne supportant pas de telles brutalités, elle avait inscrit son indignation légitime (à la gouache, soluble à l'eau, dégradable et non toxique), sur le mur de la préfecture, sans vulgarité.

Aussitôt, elle a été interpellée manu militari par la police nationale, et enfermée en cellule au commissariat de Nîmes. Elle n'en a été libérée que le lendemain après-midi.

Pour ces quelques inscriptions, Murielle est à présent traduite en justice.

A contrario, aucune poursuite, aucune enquête, à notre connaissance, n'ont été engagée contre le garde mobile qui a gravement mutilé notre ami Maxime. Deux poids, deux mesures qui nous révoltent ! Nous sommes solidaires de Murielle, et l'accompagnerons au tribunal.

LE COMITE DE SOUTIEN

Signez la pétition : <https://www.unepetition.fr/petition-3835>

Participez aux frais de justice : <https://www.lepotcommun.fr/pot/472cp0ty>

Contact : 06 32 27 85 68